

Exhibit P-9

L'Hydro saisie du projet de transport du gaz de l'Alberta

QUEBEC, 30 — (Pcf) — Le premier ministre, M. Duplessis, a annoncé, hier, que la Commission hydroélectrique du Québec étudiera un projet concernant le transport du gaz naturel de l'Alberta dans l'est du Canada.

M. Duplessis a fait cette déclaration à la suite d'une entrevue de deux heures avec le procureur général de l'Ontario, M. Dana Porter, et M. A.-R. Crozier, tous deux membres d'un comité formé par le cabinet ontarien pour enquêter sur la vente possible du gaz albertain en Ontario.

Le rapport, actuellement entre les mains du ministre fédéral du Commerce, M. C.-D. Howe, exprime, croit-on, l'opinion que l'Ontario consommera suffisamment de gaz pour garantir la construction d'un pipe-line de 30 pouces entre cette province et l'Alberta.

M. Porter et M. Crozier ont visité le premier ministre pour acquiescer de l'intérêt que le Québec pouvait manifester à la fourniture de gaz albertain. Si le Québec veut acheter ce gaz, il faudra construire une conduite de 36 pouces de diamètre.

Ont assisté à l'entrevue: le ministre des Finances, M. Onésime Gagnon; le ministre des Terres et des Ressources hydro-électriques, M. John-S. Bourque; le président de la Commission hydro-électrique, M. L.-E. Potvin; un commissaire de la Commission, M. J.-A. Savoie; l'ingénieur-en-chef de la division du gaz de l'Hydro, M. T.-E. Cross; et l'ingénieur-en-chef adjoint, M. Conrad Laverdure. "L'entrevue a porté sur le transport du gaz de l'Alberta dans l'est du Canada", a dit M. Duplessis.

"C'est un problème technique et il sera soumis aux membres de la Commission hydro-électrique du Québec qui devront faire rapport. Le gouvernement agira ensuite en conséquence."

M. Duplessis a dit que le projet nécessitera des dépenses considérables.

"Il faut tout d'abord évaluer le potentiel du marché et déterminer si l'importation de ce gaz sera une bonne chose pour le Québec. Nous sommes la province la plus riche en énergie hydro-électrique et sous ce rapport, nous sommes dans une meilleure position que l'Ontario."

"D'un autre côté, il n'y a aucun doute que le gaz naturel offre des avantages dont nous devons tenir compte. Par exemple, le gaz naturel peut fort bien remplacer le charbon dont le coût deviendra peut-être prohibitif. De plus, la plus grande partie du charbon est importée du Canada alors que le gaz naturel provient d'une province canadienne. Le projet implique quelques données techniques qui seront étudiées par la Commission hydro-électrique."

"En résumé, les avantages et les désavantages d'importation du gaz naturel doivent être examinés à la lumière des meilleurs intérêts de la province de Québec, avec l'idée que nous sommes toujours prêts à coopérer."

On a rapporté que si la Commission hydro-électrique ontarienne obtenait la permission de transporter du gaz naturel en Ontario, elle se chargerait de la répartition à la frontière du Manitoba et construirait les pipe-lines nécessaires jusqu'au centre de l'Ontario.

Il semble évident que la Commission hydro-électrique du Québec aurait la tâche de s'occuper de son côté de la distribution du gaz si le Québec acceptait d'importer.

L'Hôpital civique d'Ottawa poursuivi

OTTAWA, 30. (Pcf). — M. Eric-T. Andrews, d'Ottawa, a intenté hier une poursuite en Cour suprême de l'Ontario, contre l'hôpital civique d'Ottawa. Il prétend avoir subi des brûlures très dommageables aux talons en juillet dernier. On lui avait placé une bouteille d'eau chaude aux pieds pendant qu'on le transportait à la salle d'opération.

Au Kiwanis-St-George

Centre de recherches pour maladies mentales

"Il est urgent de recueillir les fonds nécessaires à la construction d'un centre de recherches pour les maladies mentales", a déclaré, hier, devant les membres du Kiwanis St-George le Dr D. Ewen Cameron, directeur de l'Institut Allan Memorial à l'hôpital Royal Victoria.

"Il est nécessaire, a-t-il ajouté, que notre peuple se rende compte que l'argent investi dans les centres de recherches médicales est un merveilleux placement. Nous sommes actuellement en état d'entreprendre des recherches fructueuses pour enrayer le terrible fléau de la maladie mentale. Dans ce domaine les pouvoirs publics peuvent également nous être d'un grand secours. Déjà, le gouvernement et nos hommes d'affaires ont en maintes occasions reconnu la nécessité de ces centres de recherches, c'est au public à comprendre à son tour cette nécessité. Si grâce à cette générosité de la population, nous pouvons édifier ce centre de recherches, nous sommes à même, par nos travaux, de réduire le nombre des malades mentaux à travers le pays."

"Ces recherches porteront non seulement sur les personnes adultes atteintes de folie, déjà hospitalisées, mais sur les enfants chez lesquels se dessinent les premiers symptômes de la folie. Notre but sera d'ouvrir à un plus grand nombre possible de personnes atteintes de débilité mentale les portes du monde libre, de la liberté. Les gouvernements du pays ont déjà souscrit de fortes sommes pour des recherches en laboratoires universitaires et pour former de jeunes savants aptes aujourd'hui à entreprendre des recherches plus complètes dans le domaine des maladies mentales. Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons," a conclu le Dr Cameron.

Le Dr Cameron a souligné que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont déjà souscrit de fortes sommes pour des recherches en laboratoires universitaires et pour former de jeunes savants aptes aujourd'hui à entreprendre des recherches plus complètes dans le domaine des maladies mentales.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.

Reste à la population le devoir de créer le centre de recherches que nous demandons, a conclu le Dr Cameron.



RETABLISSEMENT DE RELATIONS DIPLOMATIQUES. — Le ministre aux Affaires extérieures de l'Iran, M. Nasrollah Entezam, à gauche, souhaite la bienvenue à M. M.-R. Wright, chargé d'Affaires britannique, qui vient de lui présenter ses lettres de créance. Les relations diplomatiques entre l'Iran et la Grande-Bretagne ont été reprises après treize mois de controverse.

Collision de deux pétroliers sur le Delaware: 5 disparus

WILMINGTON, Delaware, 30 — (Paf) — Deux gros pétroliers de l'Atlantic Refining Company sont entrés en collision, tôt ce matin, dans la brume, sur le fleuve Delaware.

Les flammes ont éclaté au moment de la collision, mais on les a rapidement maîtrisées. Trois heures après l'accident, survenu à 3 h. 30 a.m., h.n.e., cinq membres d'équipage manquaient à l'appel.

La compagnie dit que 12 hommes se sont jetés à l'eau pour échapper aux flammes et qu'on en a sauvé sept en peu de temps.

On n'a pu immédiatement évaluer les dégâts infligés aux deux navires. L'Atlantic Engineer, de 19.000 tonnes, arrivait du Texas avec 218.000 barils de pétrole brut. Tout son équipage est sauf.

Les cinq disparus, dit la compagnie, étaient de l'équipage de l'Atlantic Dealer, de 10.500 tonnes, qui se dirigeait vers Philadelphie avec 9.000 barils de gazoline et 114.000 barils d'autres produits raffinés du pétrole.

Le cargo chilien Copiato a recueilli sept hommes. Le Copiato a quitté Philadelphie hier à destination de Baltimore, mais il attendait apparemment que la brume se dissipe.

La collision est survenue à peu près au centre du fleuve, qui a là deux milles de largeur. Les navires se sont heurtés à environ 6 1/2 milles au sud de Wilmington, soit à environ 25 milles de Philadelphie.

Un directeur de la compagnie a déclaré que l'Atlantic Engineer était à l'ancre dans le fleuve et que

l'Atlantic Dealer, probablement en quête d'un endroit sûr pour jeter l'ancre à son tour, est venu le heurter.

A cet endroit, le fleuve Delaware est l'un des cours d'eau les plus achalandés au monde. Il relie Philadelphie à l'Atlantique et donne accès au canal qui mène directement à Baltimore et à la région de la baie Chesapeake.

Décès de Mme Aquila Lauzon

Mme veuve Aquila Lauzon, née Clara Desbiens, est décédée à l'hôpital, à l'âge de 68 ans.

La défunte laisse dans le deuil deux enfants, un fils et une fille, M. Paul-Emile Lauzon, pharmacien et chiropraticien, et Mlle Lucienne Lauzon.



Mme Aquila LAUZON

La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire, à 7030, rue St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi matin, le 2 janvier, à 9 h. 30, en l'église Saint-Marc de Rosemont, à l'angle de la rue Beaubien et de la 2e Avenue. Le ralliement se fera à 9 h. 15, au coin des rues Beaubien et Iberville.

Décès de M. J. Morin

M. Joseph Morin, président de la Salabon Maisonneuve, Limitée, est décédé lundi dernier. Il était Chevalier de Colomb et gouverneur à vie de l'hôpital Notre-Dame.

Lui survivent, deux filles: Mlle Alice Morin et Mme Marcel Lapierre (Thérèse); trois fils: MM. Alfred et Roland Morin, respectivement vice-président et secrétaire-trésorier de la Salabon Maisonneuve, Limitée, et le Dr Gaspard Morin, de l'hôpital Ste-Justine; un gendre, M. Marcel Lacroix, et trois belles-filles: Mmes Alfred, Roland et Gaspard Morin; trois frères: MM. Arthur, Tancredi et Oscar Morin; deux sœurs: les RR. SS. Jean-Gabriel et Marie-Blandine, des RR. SS. Jesus-Marie; et sept petits-enfants: Pierre, Paul, Jacques, Lyse, Gisèle, Nicole et Louise.

La dépouille est exposée à 4224, rue Adam, et les funérailles auront lieu jeudi en l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus de Maisonneuve.

L'inhumation se fera au cimetière de l'Est.

L'étiquette est REMARQUABLE.

La lager l'est ENCORE PLUS

KINGSBEER

la bière de RIZ

AU GOÛT DES CANADIENS

Le mandat de la commission Tremblay sera prolongé jusqu'en mars 1955

QUEBEC, 30 — (Pcf) — Le premier ministre Maurice Duplessis a annoncé hier que le mandat de la commission royale d'enquête de la province de Québec chargée d'étudier les problèmes constitutionnels sera prolongé jusqu'à mars 1955.

M. Duplessis a annoncé cette nouvelle à une délégation de la Chambre de Commerce de la province de Québec après la présentation du mémoire annuel de cette dernière.

Le premier ministre a déclaré qu'il présentera un bill au cours de la présente session dont les travaux doivent reprendre le 12 janvier.

Dans son mémoire, la Chambre de Commerce a fait observer qu'il lui est apparu que le mandat de la Commission devrait être prolongé afin que toutes les personnes ou les sociétés intéressées aient le temps de comparaître pour formuler leurs suggestions.

Cette question a été soulevée à

plusieurs reprises, déjà, depuis que la Commission a commencé ses séances publiques. On croit que le premier ministre présentera un projet de loi à la reprise de la session pour prolonger le mandat d'un an.

Le premier ministre, qui était entouré des hon. John-S. Bourque, Paul Beaulieu, Antoine Rivard et Yves Prévost, a fait un accueil très sympathique à la nombreuse délégation ainsi qu'à son mémoire. C'est M. Joseph Racine, président général de la Chambre, qui a donné lecture du substantiel mémoire.

Où sont les \$300,000?

Louis Shoulders accusé formellement de parjure

KANSAS-CITY, 30 — (PAf) — Un grand jury fédéral a accusé de parjure, hier, Louis Shoulders, ancien lieutenant de police de St-Louis qui a arrêté les ravisseurs-assassins du jeune Bobby Greenlease.

L'acte d'accusation de 12 pages accuse Shoulders de s'être parjuré devant le grand jury qui a accusé les ravisseurs-assassins du jeune Greenlease, Mme Bonnie Heady et Carl Austin Hall, exécutés dans la chambre à gaz du Missouri le 18 décembre.

Shoulders arrêta Hall à Saint-Louis le 6 octobre, un peu plus d'une semaine après l'enlèvement. Environ la moitié de la rançon de \$600,000 fut retrouvée par Shoulders et le patrouilleur Elmer Dolan, qui aida à l'arrestation. Dolan a été accusé de parjure par le même grand jury.

Comment la police a disposé de la partie retrouvée de la rançon le soir de l'arrestation fait le sujet de controverses depuis et on n'a jamais retrouvé les \$300,000 qui manquaient.

Shoulders et Dolan ont soutenu que l'argent fut transporté rapidement de l'hôtel où ils arrêterent Hall à la police de l'Etat.

D'autres témoignages rendus devant le grand jury ont indiqué que l'argent ne fut pas apporté au poste de police où Hall fut conduit après son arrestation.

L'acte d'accusation, émis au juge Richard Duncan, dit :

"Le témoignage de Louis Shoulders, comme il le savait alors très bien, était faux en ce sens que les valises contenant l'argent de la rançon ne furent pas apportées au poste de police à cette date et de la façon racontée dans le témoignage de Shoulders".

Peu après la capture de Hall et de Mme Heady, une nouvelle enquête fut entreprise par la commission de police de St-Louis au sujet de l'arrestation. Shoulders démissionna par mécontentement au sujet de l'enquête en déclarant que sa réputation d'officier de police avait été offensée.

Le grand jury qui accusa Mme Heady et Hall en octobre dernier passa plusieurs jours à entendre les témoignages de Shoulders, de Dolan et d'un chauffeur de taxi de St-Louis, John Hager et d'autres qui pourraient faire la lumière au sujet de la disparition des \$300,000 de la rançon.

Hall et Mme Heady ont affirmé ignorer ce qui était advenu de l'argent manquant, mais Hall a dit qu'il avait plus de \$500,000 avec lui dans sa chambre d'hôtel, dans deux valises, quand il fut arrêté.

Le volume des affaires

L'année 1954 ne laisserait prévoir ni baisse ni augmentation marquée

Le président de la Chambre de Commerce du Canada, M. W.-J. Borrie, déclarait aujourd'hui, dans son message de fin d'année, que la tâche principale des Canadiens en 1954 pourrait bien être la consolidation des gains réels faits au cours de la période d'après-guerre avant d'entreprendre une nouvelle montée du niveau déjà atteint.

Tout comme il y a eu une période de réajustement, en 1950, à la suite du début des hostilités en Corée, nous sommes en face d'une autre période de réajustement en ce moment de léger relâchement des tensions internationales. Cependant, l'activité économique en 1954 devrait être, en général, à un niveau raisonnablement élevé malgré la possibilité de certaines difficultés régionales et certaines faiblesses dans l'économie.

"Beaucoup de gens ne réalisent pas que la présente expansion au Canada est due, en grande partie, à une activité accrue dans le secteur civil de l'économie", disait M. Borrie. "Présentement, nous devrions nous faire à l'idée de la grande opportunité offerte aux hommes d'affaires si les tensions internationales sont enfin diminuées. Ce sera là l'opportunité de démontrer ce qu'un système d'entreprise libre peut réaliser, grâce à un art de vente intense et intelligent à tous les niveaux, pour augmenter la production et la distribution".

Au cours de cette nouvelle année, les Canadiens devraient être guidés par les principes de base: liberté, travail ardu et économie.

"Malheureusement", de dire M. Borrie, "il y a une forte tendance aujourd'hui à perdre de vue ces principes." Le président de la Chambre soulignait aussi la nécessité d'un haut degré de productivité pour atteindre à un niveau de vie plus élevé encore. Une plus haute productivité dépend de techniques améliorées, d'une direction plus efficace et de la volonté de chaque individu lié à la production de donner le meilleur de lui-même quant à l'effort et à l'efficacité. De cette façon, le coût à l'unité peut être diminué et les salaires et les gages augmentés.

Les points saillants des prévisions économiques pour la nouvelle année basés sur l'opinion experte

dont dispose la Chambre de Commerce du Canada ont été exposés comme suit par M. Borrie:

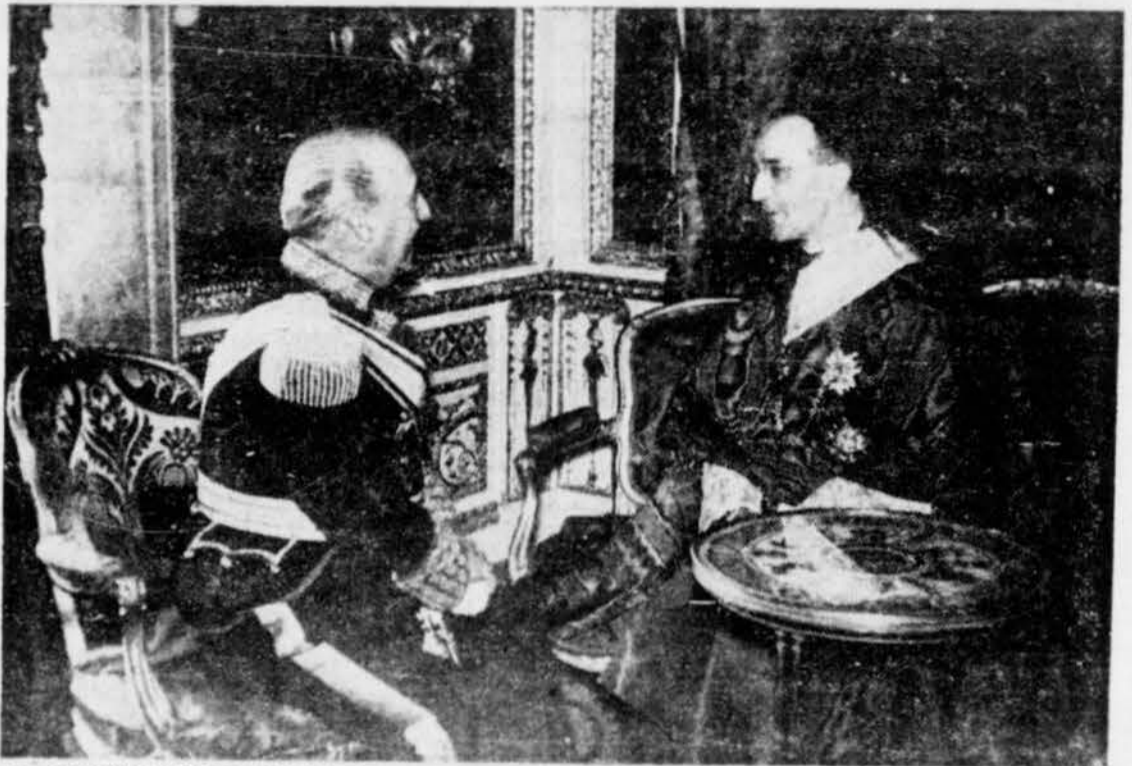
Embauchage: — Tendances à la hausse malgré une augmentation possible de chômage saisonnier.

Dépenses du consommateur: — Possibilité de dépenses accrues du consommateur mais nécessité de nouveaux produits et d'un plus grand art de vente pour capturer un plus grand nombre de dollars de consommation.

Revenu national: — Les prévisions sont qu'il sera au moins au même niveau qu'en 1953.

Placement capital: — Les placements de capitaux domestiques et étrangers devraient dépasser le niveau de 1953.

Les prix: — Une légère baisse dans les prix des produits de la ferme au cours des premiers six mois; l'index des prix aux consommateurs demeure à peu près le même bien qu'il y ait possibilité d'une légère baisse due à une baisse des prix de certains produits, bien qu'une baisse des prix ne soit pas



LE GENERALISSIME FRANCO RECOIT LE NONCE PAPAL MGR ANTONIUTTI. — Le généralissime Francisco Franco, cause avec Son Exc. Mgr Ildebrando Antoniutti, le nouveau nonce papal en Espagne. La rencontre eut lieu, au moment où Mgr Antoniutti a présenté ses lettres de créance, au Palais national, de Madrid, la capitale de l'Espagne. Mgr Antoniutti fut conduit au Palais national, dans un carrosse de style du XVIIe siècle.

Le Congrès canadien du Travail veut enrôler 30,000 ouvriers

TORONTO, 30 — (PCf) — M. Charles Millard, président canadien des Métallurgistes unis d'Amérique (COI-CCT), a invité hier les membres canadiens de l'International Union of Mine, Mill and Smelter Workers (ind.) à se joindre au Congrès canadien du travail.

L'union des mineurs et ouvriers de fonderies dit grouper quelque 30,000 membres canadiens.

"Le CCT et le syndicat des métaux invitent tous les membres de l'IUMMSW à abandonner ce syndicat en désintégration et à se joindre au CCT", a dit Millard dans une entrevue.

L'appel du CCT fait suite à un appel récent de M. Walter Reuther, président du COI, aux milliers de membres de l'IUMMSW aux Etats-Unis, les invitant à se joindre au COI.

M. Millard a dit qu'une rébellion se fonde depuis quelque temps parmi les membres de ce syndicat aux Etats-Unis à cause d'irrégularités qui se seraient produites dans une récente élection d'officiers du syndicat dominé par les communistes.

L'IUMMSW fut expulsé par le Congrès canadien du travail en 1949, de même que par le COI, à cause

anticipée dans les loyers ou les vivres.

Production industrielle: — Devrait être au moins égale à celle de 1953.

Commerce extérieur: — Les importations de 1954 ne devraient pas être moindres que celles de 1953 et elles auraient même une légère augmentation; le volume total des exportations pourrait bien augmenter.

Produit national brut: — Nouvelle augmentation du volume mais pas aussi considérable que celle des deux dernières années.

de ses tendances communistes.

TIMMINS, Ont., 30. (P.C.I.) — Les autorités de la mine d'or McIntyre Porcupine ont demandé aux Métallurgistes unis d'Amérique (COI-CCT), hier, de vérifier le règlement intervenu à la mine Hollinger "afin de pouvoir étudier la possibilité de rencontrer votre comité de négociation."

La compagnie Hollinger, propriétaire de l'une des huit mines fermées par la grève dans le nord de l'Ontario et le nord-ouest du Québec, a signé une entente avec le syndicat lundi soir, mettant fin à une grève de 14 semaines.

Le syndicat a envoyé un télégramme confirmant le règlement de la grève à la Hollinger. On prévoit que les 1,700 hommes seront de retour au travail vers le milieu de la semaine prochaine.

Referendum à Grand'Mère

GRAND'MÈRE, 30 — (DNC) — Un referendum sera tenu à Grand'Mère les 20 et 21 janvier prochains, pour les résidents des zones "B-8", "B-9" et "B-11", en vue de modifier, par un autre règlement, le zonage et la construction dans ces parties de la ville.

Le nouveau règlement, approuvé le 21 décembre, vise à permettre l'établissement de commerces sur la 6e avenue, dans les zones "B-8", "B-9" et "B-11".

La tenue du referendum a été proposée par l'échevin Lewis La-

Le 'pirate' de Rosemont dut baisser pavillon

Les spectateurs de la Chambre des comparutions, en Correctionnel, se seraient crus pour un instant ramenés quelques siècles en arrière, à une audience des Cours de l'Amirauté chargées de juger les causes de piraterie, quand le greffier, M. Georges Décarie, appela dans la boîte un accusé, "le pirate à l'oeil patché", dont la réputation n'est plus à faire dans les quartiers de Rosemont.

Le prévenu, dont chacun attendait l'entrée avec curiosité, ne fit qu'une piètre impression, mesurant à peine cinq pieds et ne cessant de balbutier des promesses d'une vie future exemplaire.

Il s'agissait d'un certain Jean-Paul Cardin, 3036, rue Dandurand, qui avait écrit sous la signature du "pirate à l'oeil patché", une lettre demandant de l'argent et rappelant le souvenir des nombreuses personnes "qu'il avait tuées" parce qu'elles n'avaient pas satisfait à ses demandes. La missive était adressée à M. Bernard Lemaire, 5541-B, 9e ave, à Rosemont. La voici dans son texte original:

"Montréal, le 20 décembre 1953 M. Bernard Lemaire de Montréal,

C'est le gang aux pirates à l'oeil patché. Si ce soir vous n'avez pas remis la somme de \$45 dollars vous allez mourir à 12 heures justes, guettez vous ben. J'ai beaucoup tué de gens parce qu'il ne m'avaient pas remis cette somme et remettre cette somme au coin de la 7ième ave. et Dandurand en-dessus de la galerie au coin. Remettez ou vous allez mourir. Salue à minuit ce soir".

Personne ne fut tué. Aucune rançon ne fut déposée, si ce n'est le dollar et demi qu'il en coûta au pirate pour obtenir sa liberté sur cautionnement avec promesse de garder la paix pendant un an.

forme et secondée par l'échevin Ernest Desroches. Un bureau sera ouvert les 20 et 21 janvier 1954, de 8 heures de la matinée à 6 heures de l'après-midi.

Le premier ministre réproouve l'étatisation de la charité

La province dépense plus de \$4 millions par année pour les personnes handicapées

QUEBEC, 30 — (PCf) — Le premier ministre, M. Duplessis, a déclaré, hier, qu'il existe actuellement une tendance à "étatiser la charité".

En réponse à une délégation de l'Union des conseils de comtés du Québec, qui lui a soumis son mémoire annuel, M. Duplessis a dit que l'amour fraternel ne semblait plus exister.

à l'hôpital et on est exposé dans les salons funéraires."

ENTENTE DEMANDEE

La délégation, présidée par le Dr A.-B. Clément, de Montréal, président de l'Union, a demandé une entente fédérale-provinciale pour venir en aide aux personnes handicapées. M. Duplessis a répliqué que la province dépense entre \$4,900,000 et \$5,000,000 par année pour les écoles spécialisées ou les personnes handicapées sont admises. "On ne doit pas trop exiger d'une province qui veut conserver

son économie", dit M. Duplessis. "L'Etat a trop d'argent pour être de bon père" dit-il en citant une boutade de Clemenceau, ex ancien premier ministre de la France.

M. Duplessis s'est montré favorable à une requête de l'Union demandant l'adoption d'une loi permettant le recomptage judiciaire sans que les élections soient contestées devant les tribunaux. Il a aussi exprimé l'opinion qu'un avis de 24 heures était suffisant pour la convocation de séances urgentes et extraordinaires des conseils municipaux.